

## **Surveillance des apprentissages**

Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

L'apprentissage en mode dual représente pour notre pays un savoir-faire souvent envié. Apprendre en travaillant et en suivant des cours théoriques en parallèle reste pour de nombreux jeunes une voie royale pour entrer dans la vie professionnelle.

Il y a bien des années, les entreprises engageaient des "pommeaux" pour effectuer des tâches subalternes comme balayer l'usine pendant de longs mois. Fort heureusement, il y a un monde entre hier et aujourd'hui et nos apprenties et apprentis connaissent de meilleures conditions de travail et l'apprentissage est bien valorisé.

Lors de la cérémonie des diplômes de la division "Divart", une prise de parole accompagnée de manifestants a mis en lumière certaines difficultés rencontrées par les apprentis et apprenties de notre canton. Si le lieu choisi pour intervenir est discutable, il n'en reste pas moins que la parole de ces jeunes doit être entendue et la situation analysée.

Nous savons que notre système de formation est de qualité mais aussi que la période de l'adolescence qui correspond à l'entrée dans la vie active est compliquée. Devoir s'adapter à des horaires, apprendre de nouveaux gestes, se heurter parfois à l'autorité d'un patron n'est pas chose aisée et chacun doit y mettre du sien pour arriver au terme d'une formation. Il n'empêche que les faits dénoncés le 3 juillet dernier relayés par les syndicats interrogent, d'où le dépôt de la présente question écrite.

**Le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :**

- 1. Quels sont les instruments mis en place concernant la surveillance des travaux attribués aux apprenties et apprentis ?**
- 2. En cas de problème avec l'employeur, qu'est-ce qui est mis en place pour que le jeune connaisse l'organe compétent auquel il peut s'adresser pour libérer sa parole ?**
- 3. Lors de la conclusion d'une CCT, les dispositions prévues sont-elles bien appliquées pour les apprenti-e-s ?**
- 4. Les salaires versés sont-ils en adéquation avec le montant indiqué sur le contrat de travail (sous-enchère salariale) ?**
- 5. Une information est-elle planifiée pour que les jeunes connaissent suffisamment bien leurs droits et leurs obligations pendant la période de l'apprentissage ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)

### **Co-signataires**

- Sophie Guenot (PCSI)
- Patrick Chapuis (PCSI)
- Raoul Jaeggi (PVL)

- Quentin Haas (PCSI)
- Vincent Hennin (PCSI)
- Blaise Schüll (PCSI)
- Alain Beuret (PVL)
- Géraldine Beuchat (PCSI)
- Vincent Wermeille (PCSI)
- Jean Froidevaux (PCSI)
- Emilie Guillaume (PVL)

Intervention déposée officiellement le 04 septembre 2024